



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2019

n° 133-19

Objet : *RS - Passation d'un avenant au marché de transport scolaire F17002 établi avec la société Francony pour la desserte de la commune d'Aillon-le-Vieux*

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Benoit Perrotton

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Luc Berthoud - Christiane Boisselon

Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2019

délibération n° 133-19

objet **RS - Passation d'un avenant au marché de transport scolaire F17002 établi avec la société Francony pour la desserte de la commune d'Aillon-le-Vieux**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, Grand Chambéry organise les services de transport scolaire, en lieu et place du Département puis de la Région, sur les 14 communes du secteur des Bauges.

Dans ce cadre, 19 marchés publics de services de transport scolaire ont été transférés à l'agglomération, dont 11 ont été intégrés au contrat de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le regroupement pédagogique des écoles d'Aillon-le-Jeune et Aillon-le-Vieux ayant pris fin à la rentrée 2019 avec la fermeture de l'école d'Aillon-le-Vieux, les élèves des classes maternelles et élémentaires domiciliés à Aillon-le-Jeune et Aillon-le-Vieux sont à présent scolarisés à l'école d'Aillon-le-Jeune.

Cette nouvelle organisation réduit le service de transport scolaire de la commune d'Aillon-le-Vieux avec une diminution de 8 kilomètres, soit 20 minutes par jour de fonctionnement et une économie correspondante de 12,42 € HT (valeur septembre 2016).

Le nouveau prix journalier du marché pour un véhicule 10-22 places est donc à présent de 176,46 € HT (valeur septembre 2016).

Il est donc proposé d'établir un avenant au marché F17002 prenant en compte cette économie de 3 403,08 € HT (valeur septembre 2016), à compter du 2 septembre 2019, soit une baisse de 2,63 % du coût initial total estimé du marché.

Montant total estimé du marché initial (valeur septembre 2016)	129 382,80 € HT
Montant maximal de l'avenant n° 2 (valeur septembre 2016)	- 3 403,08 € HT
Nouveau montant total estimé du marché (valeur septembre 2016)	125 979,72 € HT
Pourcentage d'évolution	- 2,63 %

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la délibération n° 264-17 C du Conseil communautaire du 13 février 2017 approuvant la convention de transfert de la compétence transports entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et la Communauté d'agglomération,

Vu la décision n° 109-18 du Bureau du 12 juillet 2018 portant modification des services de transport scolaire en application du décret n° 2017-1108 du 28 juin 2017,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché F17002.

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la signature de l'avenant n° 2 au marché de transport scolaire F17002,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 133-19

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant au marché de transport scolaire F17002 établi avec la société Francony pour la desserte de la commune d'Aillon-le-Vieux

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) : avenant marché F17002

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22491H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22491H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019